



HAL
open science

L'enseignement musical au sein des écoles primaires en Tunisie : état des lieux et perspectives

Rachid Cherif

► To cite this version:

Rachid Cherif. L'enseignement musical au sein des écoles primaires en Tunisie : état des lieux et perspectives. L'enseignement musical en Tunisie : état des lieux et perspectives, Université de Sousse; Institut Supérieur de Musique de Sousse, Mar 2012, Sousse, Tunisie. hal-04189706

HAL Id: hal-04189706

<https://hal.science/hal-04189706v1>

Submitted on 29 Aug 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

L'enseignement musical au sein des écoles primaires en Tunisie : état des lieux et perspectives

Rachid CHERIF *

« La formation artistique contribue à la découverte et à l'affirmation de soi, à la complicité avec des pairs, à la fierté d'être et à l'engagement vis-à-vis de la communauté ». ¹ Pour sa part, l'enseignement de la musique peut aider à l'intégration sociale et communautaire des élèves, et jouer le rôle d'un outil de plaisir et de rayonnement culturel à l'école surtout que la musique favorise une expression d'une forte impulsion de la vie intérieure et fait appel à plusieurs aptitudes humaines dont la qualité de fermeté et de persévérance dans les actes et les opinions, la sensibilité, l'intelligence et le talent pour l'imagination et la créativité.

Peut-on bénéficier de la musique dans un contexte éducatif où les compétences créatives sont tributaires des secteurs afférents à la formation ? Certes, les premières années scolaires sont d'une grande importance pour l'enfant. Et par voie de conséquence, ce dernier doit pouvoir faire des activités musicales très variées pour développer tout un ensemble de capacités intellectuelles, enrichir sa propre culture musicale et avoir une sensibilité esthétique.

Le but de cette recherche est double. D'une part, elle vise à mettre en lumière l'importance de l'éducation musicale de l'enfant et apporter des indications sur les processus d'apprentissage pouvant enrichir la pédagogie musicale. D'autre part, elle vise à examiner l'état des lieux de l'enseignement musical dans le contexte scolaire primaire tunisien et propose des réflexions autour des perspectives de cet enseignement.

En Tunisie, l'enseignement musical de masse relève de l'Éducation nationale. Il est assuré dans les collèges et les

* Maître Assistant à l'Institut Supérieur de Musique de Sousse

¹ THEBERGE (Marianne), « L'École comme lieu d'ancrage de la culture », Acte présenté dans le cadre des Journées francophones de recherche en éducation musicale, tenues à Paris les 25 et 26 novembre 2005 à la Cité de la musique : « Musique et cultures », *Recherche en éducation musicale*, n° 26, Université Laval, Québec, septembre 2007, p. 35.

lycées par des professeurs titulaires du diplôme de la musique arabe, délivré par le ministère de la culture à l'issue d'études aux conservatoires, et/ou d'une maîtrise et récemment d'une licence en musique et musicologie délivrée par les Instituts Supérieurs de Musique. Dans l'enseignement primaire, il est assuré par des instituteurs non spécialisés et c'est là où la situation est extrêmement précaire. D'ailleurs, l'éducation musicale cède, souvent, la place à l'apprentissage d'autres matières.

Ce n'est que dans les collèges que l'éducation musicale est obligatoire à raison d'une heure hebdomadaire. Elle bénéficie d'un programme plus au moins élaboré, tant dans son contenu que dans les méthodes pour l'appliquer avec un staff de conseillers pédagogiques et d'inspecteurs spécialisés qui assurent le bon fonctionnement par l'organisation de leçons modèles, des conseils, des critiques, le contrôle des compétences et l'évaluation. Dans l'enseignement secondaire, l'éducation musicale reste optionnelle. En somme, la place de la musique dans le contexte scolaire tunisien reste une cause à défendre surtout dans l'enseignement primaire.

Nous tenons à rappeler qu'en France et en 1881, sept rapports sur l'enseignement du chant dans les écoles primaires sont adressés au ministère de l'Instruction publique et qui recommandent de ne pas marchander le temps consacré à la musique, car elle seule peut produire cet esprit de cohésion qui fait à la fois la vigueur et le bien-être moral d'un pays. Ces rapports sont élaborés par des personnalités de formations et de sensibilités diverses : compositeurs, pédagogues de la musique et responsables administratifs de l'institution scolaire.²

Dans l'enseignement primaire, l'apprentissage musical devrait reposer amplement sur une pédagogie de l'éveil aux phénomènes musicaux. « Compte tenu du fait que la musique et les arts ne sont pas considérés comme des matières à promotion, l'aspect académique de la contribution individuelle de l'élève y est plutôt subordonné à l'aspect social des apprentissages et à la qualité de participation active qu'offrent ces disciplines ».³ De sa part, Marie-Céline Huguet insiste sur le fait que les pratiques musicales constituent un capital culturel utile à la réussite scolaire. En effet, certaines d'entre elles

² ALTEN (Michèle), « Un siècle d'enseignement musical à l'école primaire », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 55, Juiller - Septembre 1997, Sciences Po University Press, p. 4.

³ BLONDIN (Denyse), « Musique et apprentissage coopératif au 3e cycle du primaire : compte rendu d'une démarche de recherche et discussion des choix méthodologiques », Acte présenté dans le cadre des Journées francophones de recherche en éducation musicale, tenues à Québec les 6 et 7 octobre 2006 à la Faculté de musique de l'Université Laval : « Regards multiples sur la méthodologie de recherche en éducation musicale », *Recherche en éducation musicale*, n° 26, Université Laval, Québec, septembre 2007, p. 130.

permettent une amélioration substantielle des résultats des élèves qui les pratiquent en éducation musicale.⁴

Parmi les enjeux de l'éducation musicale, nous insistons sur le fait d'inciter l'enfant, petit ou grand à vivre dans une ambiance intellectuelle entre plusieurs formes de partages du sensible et d'expressions du plaisir. L'enfant doit apprendre à exercer sa propre perception en préservant des formes différentes de pensée symbolique qui fait la différence avec l'idéalisation du syncrétisme infantin. Ainsi, il acquiert du talent dans le domaine musical, ce qui est susceptible de doter l'enfant d'un statut offrant une forme de reconnaissance de soi et permettant de mieux faire accepter ses idées, ses goûts et ses préférences.

« La didactique de l'enseignement musical est à ce jour embryonnaire, et peu de chercheurs travaillent à cette discipline fondamentale pour la musique ».⁵ Cela nécessite de notre part, en tant qu'enseignants-chercheurs, de mettre en valeur les concepts didactiques que nous utilisons en les situant dans l'espace et dans le temps. L'enseignement de la musique, tout comme les autres domaines d'étude, doit aller au-delà d'une logique de formation disciplinaire dissociée et se faire figurer dans un ensemble dynamique qui favorise la complémentarité et l'interdépendance de ses diverses composantes. Marie-Hélène Popelard insiste sur le fait que les petits enfants sont attirés par les œuvres qui racontent des histoires : il faut donc aborder les œuvres — et les œuvres musicales ne doivent pas faire exception — en racontant des histoires. Ne pas commenter l'œuvre mais parler autour, et s'il s'agit d'œuvres qui ne racontent rien, insister sur les conditions matérielles de leur réalisation, sur la vie quotidienne de l'artiste.⁶

Depuis les premières notions rythmiques que l'enfant apprend à travers les jeux rythmés, jusqu'aux formes les plus parachevées des écritures musicales en passant par les représentations analytiques des œuvres, on appréhendera qu'il y ait là une obligation d'attention et d'éducation. L'interprétation musicale collective aide, aussi, l'enfant à repérer des indications auditives sur des mouvements qu'il doit devancer par l'imagination et coordonner aux informations requises.

⁴ HUGUET (Marie-Céline), « Capital culturel et inégalités sociales de réussite scolaire : les effets des pratiques musicales », *Revue française de pédagogie*, n° 162, *Acquisitions et progressions scolaires : recherches en psychologie*, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon, janvier-février-mars 2008, p. 55-56.

⁵ TERRIEN (Pascal), "Pour une didactique de l'enseignement musical", p. 13, <http://www.versailles.iufm.fr/colloques/pdf/manifestations2010/Terrien.pdf>, consulté le 17 février 2012.

⁶ POPELARD (Marie-Hélène), « Sensibiliser à l'art les tout-petits », *Recherche en éducation musicale*, n° 25, Université Laval, Québec, août 2007, p. 23.

Selon Jonathan Bolduc, les études réalisées au cours des premières années de vie permettent d'étayer les connaissances musicales innées et acquises. Elles sont aussi utiles afin de préciser les liens interdisciplinaires possibles avec d'autres domaines d'apprentissage, dont la langue et les mathématiques.⁷

Il faut rappeler qu'une capacité du système cognitif, digne d'être reconnu pour sa valeur et son mérite, consiste à devenir réceptif des convenances présentes dans l'environnement par simple exposition. Ces processus d'initiation permettent l'acquisition des connaissances sans qu'elles soient explicitement exprimées par des mots en guise d'analyse. Plus encore, ils peuvent donner la possibilité et l'occasion d'acquérir des informations très complexes comme le cas du chant en groupe et l'écoute musicale d'une manière générale. Ainsi, il serait avantageux, dans l'enseignement primaire, d'insister sur le chant, l'écoute musicale et sur le côté rythmique sous forme de jeux et pourquoi pas comme pratique instrumentale. Ces activités ludiques symbolisent diverses façons pour les enfants d'apprendre à effectuer des gestes et des actions accommodés, soutenant ainsi à l'appropriation progressive des notions de régularité.

Quelque soit la matière à enseigner, le suivi pédagogique par un maître spécialisé est un fait appréciable et reste indispensable quand il s'agit de l'éducation musicale. Or, les enseignants ne sont pas spécialistes en la matière. L'organisation de l'enseignement de la musique dans les écoles primaires est tributaire des préférences de l'enseignant et de son degré d'aisance avec les notions musicales. Et comme la majorité des enseignants n'ont pas suivi des cours de musique dans des écoles spécialisées, ils sont incapables d'assurer une éducation musicale à leurs élèves. Ils ont, souvent, du mal à chanter juste. Ils sont incapables de faire une analyse sommaire concernant le mouvement du son et du rythme.

Lors d'une leçon modèle d'éducation musicale, effectuée au sein d'une école primaire à Sousse et en présence du conseiller pédagogique, des lacunes au niveau du chant concernant la justesse des hauteurs et l'accompagnement rythmique ont été notées. Ceci ne peut avoir qu'un effet néfaste sur les élèves qui viennent, pourtant, avec beaucoup d'enthousiasme pour la séance d'éducation musicale. Il est à noter aussi qu'il n'y a pas d'inspecteur pour la matière, vu qu'elle est considérée comme une matière secondaire. Même le conseiller pédagogique qui n'a pas fait des études supérieures en musique, assure sa fonction en tant que maître

⁷ BOLDUC (Jonathan), « Musique et habilités cognitives au préscolaire », *Recherche en éducation musicale*, n° 27, Université Laval, Québec, août 2009, p. 12.

d'enseignement général et de ce fait ne trouve pas le temps de former les enseignants. Sa tâche se résume en l'organisation d'un séminaire pédagogique une seule fois par an dans les meilleurs des cas. D'ailleurs, la majorité des enseignants ne sont pas motivés et cherchent, souvent, la facilité en ignorant la matière pour la remplacer par d'autres considérées comme plus intéressantes.⁸

Il est légitime de se demander si la musique est un jeu, un domaine de l'expression ludique, une culture des reproductions symboliques ou/et une mise en forme du champ de l'émotion. L'éducation musicale n'est-elle pas devenue une formation virtuelle qui se trouve sur le réseau internet sous la pression des médias et des technologies de communications ? Où en est la formation, parfaitement représentée, personnifiée et incarnée par des personnes qualifiées ? Où en est-on d'une formation qui nécessite une confrontation de l'expression individuelle et des cultures se rapportant à l'héritage commun qui a été jusqu'ici le fondement le plus sûr du rôle irremplaçable de la musique dans le projet éducatif ? « Pour justifier la place et le rôle de la musique dans le curriculum scolaire actuel, le musicien éducateur doit non seulement faire face à l'obligation de définir les motivations de son art dans une perspective éducative mais encore s'acquitter du devoir de conjuguer sa discipline avec les nouveaux paramètres de l'éducation : savoir, savoir-être et savoir-faire ».⁹

On retiendra que l'enseignement spécialisé et l'éducation musicale sont complémentaires et indispensables à la vie culturelle du pays comme à l'épanouissement des futurs citoyens, d'autant plus qu'ils apportent une dimension créatrice. « Chanter en groupe est une source de plaisir et les avantages de cette activité ne sont plus à démontrer. Toutefois elle ne dispense pas des prestations vocales individuelles et régulières qui permettent de vérifier que la structuration de l'espace des hauteurs est correcte ».¹⁰ Or, comme nous l'avons

⁸ Propos recueillis lors d'une interview effectuée le 27 février 2012 avec Nasreddine Doghmen qui est titulaire du diplôme de l'institut supérieur de musique de Sousse et fait fonction d'un maître d'enseignement primaire à Sousse depuis cinq ans.

⁹ DAUPHIN (Claude), « Peut-on jouer de la musique sans se jouer de l'éducation ? Un regard anthropologique sur l'éducation musicale scolaire », Acte présenté dans le cadre des Journées francophones de recherche en éducation musicale, tenues à Québec les 6 et 7 octobre 2006 à la Faculté de musique de l'Université Laval : « Regards multiples sur la méthodologie de recherche en éducation musicale », *Recherche en éducation musicale*, n° 26, Université Laval, Québec, septembre 2007, p. 193.

¹⁰ Barbara Tillmann, François Madurell, Philippe Lalitte, Emmanuel Bigand, « Apprendre la musique : perspectives sur l'apprentissage implicite de la musique et ses implications pédagogiques », *Revue française de pédagogie*, n° 152, *Sciences cognitives, apprentissages et enseignement*, juillet-août-septembre, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon, 2005, p. 69.

constaté, les maitres - non spécialisés - sont incapables d'intervenir pour corriger d'éventuelles erreurs, d'où le désastre et les répercussions néfastes sur l'élève.

Il s'agit maintenant d'aborder des problèmes plus spécifiques à la présentation de contenus musicaux qui, selon les programmes officiels, sont loin d'être appliqués par les non spécialistes. Le ministère de l'éducation et de la formation met à la disposition des enseignants des manuels d'éducation musicale qui comportent des paroles de chansons et des partitions accompagnés d'un CD audio. Mais, faute de compétence, les maitres ne peuvent pas suivre ces manuels. Il faut, certes, revoir ces programmes. Il faut aussi revoir le temps hebdomadaire réservé à la séance d'éducation musicale, souvent ignorée. Et avant toute chose, il faut impérativement commencer à recruter des enseignants spécialisés au sein des écoles primaires. Nous sommes amenés à constater que l'éducation musicale, malgré les efforts d'uniformisation des discours officiels, n'a pas un statut réglementé. Donc, il serait important de fixer, une fois pour toute, le statut de cette discipline.

Il est important de fournir les ressources nécessaires à l'appropriation d'un nouveau programme, tant sur le plan conceptuel que sur le plan pratique. Il semble également indispensable que les jeunes diplômés prennent conscience du bien-fondé des changements et de leur apport à la formation des élèves. Les enjeux sont bien là ! Si l'on veut fournir une raison valable comme explication pour que l'éducation musicale s'enseigne encore demain à l'école, il faudrait faire des choix décisifs dans le bon sens. Il est important de redire qu'il ne peut y avoir d'ambivalence possible à propos du rôle de l'école qui est bien le développement des compétences en partant d'une préhension sensorielle de la musique. Il faut tout faire pour développer les mécanismes qui sont mis en jeu entre la perception, l'intériorisation mentale, l'élaboration intellectuelle, la production et la construction des savoirs. Il faut rappeler, aussi, que depuis très longue date, la musique a été enseignée comme discipline fondamentale dans plusieurs pays développés. Ce n'est, certainement, pas fortuitement que la musique interroge deux des sens primordiaux dans la communication qui sont l'œil et l'oreille.

Aux quatre coins du monde, des expériences pédagogiques orientées sur le multiculturalisme se multiplient. Il faut penser, comme l'a suggéré Serena Facci, à une éducation musicale multiculturelle qui devrait, en premier lieu définir les connaissances et méthodes d'analyse qui permettent aux élèves d'apprécier tout type de musique. Un tel objectif n'est pas chose facile à réaliser, dans la mesure où il exige une réflexion sérieuse sur les programmes, les méthodes, les manuels et les supports didactiques. Le second objectif doit être d'accoutumer

les élèves à la tolérance musicale, autrement dit à la reconnaissance de l'égalité de toutes les expressions musicales.¹¹ Ces objectifs ne peuvent être accomplis d'une manière harmonieuse que lorsqu'on introduit à l'école des répertoires et des systèmes d'exécution musicales provenant de cultures diverses.

Au terme de cette réflexion, nous dirons, aussi, que l'enseignant doit bénéficier de la puissance des nouvelles technologies et de l'internet pour orienter les élèves à mieux tirer profit et les encourager à découvrir des styles musicaux variés. Bien mené, ce genre de travail est une chose fructueuse qui facilite l'adhésion des élèves et présente une possibilité de mettre fin à l'ignorance de nouvelles structures musicales dont la perception va être modifiée en profondeur et par conséquent, l'élève aboutira à une meilleure appropriation du contenu de l'éducation musicale. C'est certainement cette voie qui est la plus prometteuse pour les années à venir.

Références bibliographiques

- ✓ ALTEN (Michèle), « Un siècle d'enseignement musical à l'école primaire », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 55, Juiller - Septembre 1997, Sciences Po University Press, p. 3-15.
- ✓ Barbara Tillmann, François Madurell, Philippe Lalitte, Emmanuel Bigand, « Apprendre la musique : perspectives sur l'apprentissage implicite de la musique et ses implications pédagogiques », *Revue française de pédagogie, n° 152, Sciences cognitives, apprentissages et enseignement*, juillet-août-septembre, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon, 2005, p. 63-77.
- ✓ BLONDIN (Denyse), « Musique et apprentissage coopératif au 3e cycle du primaire : compte rendu d'une démarche de recherche et discussion des choix méthodologiques », Acte présenté dans le cadre des Journées francophones de recherche en éducation musicale, tenues à Québec les 6 et 7 octobre 2006 à la Faculté de musique de l'Université Laval : « Regards multiples sur la méthodologie de recherche en éducation musicale », *Recherche en éducation musicale*, n° 26, Université Laval, Québec, septembre 2007, p. 125-146.

¹¹ FACCI (Serena), « Education musicale et multiculturalisme », *Musiques : Une encyclopédie pour le XXIe siècle*, vol. 2 : Les savoirs musicaux, Jean-Jacques Nattiez, Actes Sud/Cité de la Musique, Arles /Paris, 2004, p. 919.

- ✓ BOLDUC (Jonathan), « Musique et habilités cognitives au préscolaire », *Recherche en éducation musicale*, n° 27, Université Laval, Québec, août 2009, p. 1-16.
- ✓ DAUPHIN (Claude), « Peut-on jouer de la musique sans se jouer de l'éducation ? Un regard anthropologique sur l'éducation musicale scolaire », Acte présenté dans le cadre des Journées francophones de recherche en éducation musicale, tenues à Québec les 6 et 7 octobre 2006 à la Faculté de musique de l'Université Laval : « Regards multiples sur la méthodologie de recherche en éducation musicale », *Recherche en éducation musicale*, n° 26, Université Laval, Québec, septembre 2007, p. 189-193.
- ✓ FACCI (Serena), « Education musicale et multiculturalisme », *Musiques : Une encyclopédie pour le XXIe siècle*, vol. 2 : Les savoirs musicaux, Jean-Jacques Nattiez, Actes Sud/Cité de la Musique, Arles/Paris, 2004, p. 916-932.
- ✓ HUGUET (Marie-Céline), « Capital culturel et inégalités sociales de réussite scolaire : les effets des pratiques musicales », *Revue française de pédagogie*, n° 162, *Acquisitions et progressions scolaires : recherches en psychologie*, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon, janvier-février-mars 2008, p. 45-57.
- ✓ POPELARD (Marie-Hélène), « Sensibiliser à l'art les tout-petits », *Recherche en éducation musicale*, n° 25, Université Laval, Québec, août 2007, p. 15-30.
- ✓ THEBERGE (Marianne), « L'École comme lieu d'ancrage de la culture », Acte présenté dans le cadre des Journées francophones de recherche en éducation musicale, tenues à Paris les 25 et 26 novembre 2005 à la Cité de la musique : « Musique et cultures », *Recherche en éducation musicale*, n° 26, Université Laval, Québec, septembre 2007, p. 25-38.
- ✓ TERRIEN (Pascal), « Pour une didactique de l'enseignement musical », p. 1-14, <http://www.versailles.iufm.fr/colloques/pdf/manifestation2010/Terrien.pdf>, consulté le 17 février 2012.